



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 7 août 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé aux 1212-1220, rue Notre-Dame.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, en cour arrière, l'installation d'un escalier menant au deuxième étage dans la marge arrière, et ce, bien que le Règlement stipule que, dans la partie de la cour arrière, dont la profondeur correspond à la marge de recul réglementaire, seuls sont permis les escaliers conduisant au premier étage ou au sous-sol.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 juillet 2017.

Diane Mongeau
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 7, 2017 at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 1212-1220, rue Notre-Dame.

This exemption would:

- Allow, in the rear yard, the installation of a stairway leading to the second floor within the rear setback, despite the fact that the By-law stipulates that within the rear yard, whose depth corresponds to the prescribed setback, only stairways leading to the first floor or basement are allowed.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 20, 2017.